

LCB-FT Socle commun

Formation proportionnée aux fonctions exercées et à la classification des risques.

DURÉE**2 h****VOLUME PÉDAGOGIQUE****2 heures****MODALITÉS****Formation ouverte et à distance (FOAD) ·
Sessions permanentes****TARIF****Sur devis****DÉLAI D'ACCÈS****48 heures ouvrées en moyenne entre la
réception de l'accord et l'activation du compte.
Entrées et sorties permanentes, aucune
session à attendre.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et comprendre pourquoi son entreprise y est assujettie.
- Reconnaître les obligations de vigilance et le rôle de chacun dans leur mise en œuvre.
- Identifier un signal d'alerte et savoir à qui le transmettre en interne.
- Connaître les sanctions encourues en cas de manquement, pour l'entreprise comme pour la personne.

PUBLIC CONCERNÉ

Fonctions support et administratives d'une structure assujettie, qui n'entrent pas en relation avec la clientèle et ne traitent pas d'opérations, sur décision documentée de l'employeur. Toute fonction exposée relève du parcours de sept heures.

PRÉREQUIS

Aucun diplôme exigé. Sont attendus la maîtrise du français, un ordinateur avec un navigateur à jour, une connexion internet haut débit et l'usage courant d'internet.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Socle commun — 2 h

Cadre et personnes assujetties, classification des risques et vigilance, identification du client et du bénéficiaire effectif, personnes politiquement exposées, déclaration de soupçon, gel des avoirs, responsabilités et sanctions.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Livres numériques au format PDF et présentations, complétés par des vidéos et des fiches techniques. Les supports sont téléchargeables.
- Un quiz d'entraînement à correction immédiate, en accès illimité.
- Un encadrement à trois voix, du lundi au samedi de 9 h à 20 h : un tuteur pédagogique dédié, un référent administratif et un référent technique.
- Une veille réglementaire permanente. Toute évolution des textes est intégrée au parcours dès sa publication.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un test de positionnement à l'entrée.
- Une évaluation finale obligatoire, réussie au-delà de 70 %.
- Les heures de connexion sont enregistrées. Le relevé et l'attestation sont conçus pour être versés au dossier individuel du collaborateur.

SANCTION DE LA FORMATION

L'ENFPI délivre une attestation individuelle et nominative mentionnant le contenu suivi, la durée, la date et la fonction visée, ainsi que le fondement de l'obligation, l'article D. 561-38-1-1 du Code monétaire et financier. L'attestation précise que le parcours ne comprend pas de bloc métier. Cette formation n'ouvre aucune équivalence avec une autre habilitation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Demande de devis depuis le site, par téléphone ou par courriel.
- Entretien ou échange par courriel de positionnement, pour vérifier l'adéquation du parcours à votre situation.
- Envoi de la convention ou du contrat de formation, à retourner signé.
- Ouverture de vos accès à la plateforme dès réception de l'accord.

Délai d'accès : 48 heures ouvrées en moyenne entre la réception de l'accord et l'activation du compte. Entrées et sorties permanentes, aucune session à attendre.

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif établi sur devis, selon le parcours retenu. TVA non applicable, article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Selon votre statut, la formation peut être prise en charge par un opérateur de compétences, l'OPCO dont relève la convention collective de l'entreprise, le plan de développement des compétences de l'employeur, pour les salariés, le FIF-PL, pour les professionnels libéraux, l'AGEFICE, pour les dirigeants non salariés, France Travail, selon la situation. La prise en charge dépend de votre statut et de votre activité. L'ENFPI vous accompagne dans la démarche : identification du financeur compétent, constitution du dossier, dépôt de la demande et suivi jusqu'à l'accord. Les formations ORIAS ne sont pas éligibles au CPF.

ACCESSIBILITÉ

La formation se déroule à distance et reste accessible aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est étudiée avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours ou de vous orienter. Référent handicap : referent@enfpi.fr.

SUITE ET DÉBOUCHÉS

- Le parcours métier de sept heures, dès qu'une fonction devient exposée.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article D. 561-38-1-1 du Code monétaire et financier, créé par le décret n° 2026-310 du 24 avril 2026, impose de former toutes les personnes qui participent à la mise en œuvre des obligations LCB-FT, avec un contenu et une fréquence adaptés à la classification des risques de l'entité et aux fonctions et positions hiérarchiques. C'est cette proportionnalité qui fonde ce format court : une fonction support qui n'entre pas en relation avec la clientèle et ne traite pas d'opérations n'a pas besoin des mêmes typologies qu'un commercial. Le choix appartient à l'employeur, et il doit être écrit dans son plan de formation : c'est ce document que l'autorité de contrôle examinera. En cas de doute, c'est le parcours de sept heures qui s'applique.